Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Service d'appui à la formation interdisciplinaire
et à la réussite étudiante (SAFIRE)

PROTOCOLE DE VÉRIFICATION ET DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION D'UN EXAMEN OU D'UN TRAVAIL AU 1ER CYCLE

1. Tout étudiant dispose d'un **droit de vérification** de la correction de sa copie d'examen ou de son travail, dans les 10 jours ouvrés suivant l'émission de la note. Cette vérification qui doit être faite devant témoin, porte sur les aspects techniques de l'évaluation tels que la compilation et la transcription des notes. Le correcteur n'est pas tenu de remettre à l'étudiant le questionnaire d'examen ou l'énoncé du travail (article 9.4 du Règlement des études de premier cycle).

2. Si, après la vérification, l'étudiant a des raisons de croire qu'une erreur a été commise à son égard, il peut, dans les 15 jours ouvrés suivant l'émission du résultat, déposer une **demande de révision**. À cette fin, il doit remplir le formulaire ci-joint (Demande de révision de l'évaluation d'un examen ou d'un travail au 1er cycle), dans lequel il doit motiver sa demande. Ce dernier est acheminé au directeur du département qui offre le programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'un autre département ou d'une autre faculté, le directeur achemine alors la demande au directeur du département ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (article 9.5 du Règlement des études de premier cycle) qui assurera le suivi du processus.

   a) Si la demande est recevable, le directeur invite le professeur à réviser l'évaluation dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le directeur avise ensuite l'étudiant de la décision rendue et assure le suivi de la correction au dossier, le cas échéant.
   b) Si la demande est non recevable, le directeur en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

3. L'étudiant qui, suite à la révision de l'évaluation d'un cours, s'estime lésé de la décision et qui a des faits nouveaux à présenter, dispose de 10 jours ouvrés suivant la décision pour faire appel de celle-ci. À cette fin, il doit soumettre une **demande de révision exceptionnelle** écrite et relatant des faits nouveaux motivant la demande. Cette dernière est soumise au doyen de la faculté qui offre le programme auquel il est inscrit. À la FAS la demande doit être soumise au vice-décanat aux études de 1er cycle. Si le cours relève d'une autre faculté, le doyen acheminera la demande à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours (article 9.6 du Règlement des études de premier cycle).

   a) Si la demande est recevable, le doyen crée un comité composé de trois membres et en avise l'étudiant au maximum 10 jours ouvrés après réception de la demande. Le comité dispose d'au plus 60 jours ouvrés suivant la date d'avis de recevabilité pour rendre sa décision.
   b) Si la demande est rejetée, le doyen dispose de 10 jours ouvrés pour en aviser l'étudiant, par écrit avec motif à l'appui. Ce refus est sans appel.

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7 Télécopieur : 514 343-6311

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Service d'appui à la formation interdisciplinaire
et à la réussite étudiante (SAFIRE)

DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION D'UN EXAMEN OU D'UN TRAVAIL AU 1ER CYCLE

Nom _____ Prénom _____ Matricule _____

Numéro, rue, appartement _____ Ville, Province _____ Code postal _____ Téléphone _____

Courriel : _____@umontreal.ca Titre du programme : _____

En vertu de l'article 9.5 du Règlement des études de 1er cycle, je demande la révision des éléments suivants de l'évaluation du cours :

Sigle du cours : _____ Titre du cours : _____

Professeur : _____

☐ Examen périodique Date : _____ Note obtenue : _____

☐ Travail Date : _____ Note obtenue : _____

☐ Examen final Date : _____ Note obtenue : _____

Motivation de la demande : _____

Date : _____ **Signature de l'étudiant** : _____

DÉCISION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT QUI OFFRE LE COURS :

DEMANDE RECEVABLE

☐ Votre demande est transmise au professeur

Date : _____ **Signature du directeur** : _____

☐ Le résultat initial est maintenu à : _____ ☐ Note révisée de l'examen périodique : _____ ☐ Note révisée du travail : _____

☐ Note révisée de l'examen final : _____ ☐ La note globale est portée à : _____

Date : _____ **Signature du professeur** : _____

Date : _____ **Signature du directeur** : _____

DÉCISION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT QUI OFFRE LE COURS :

DEMANDE NON RECEVABLE

Motif du refus : _____

Date : _____ **Signature du directeur** : _____

IMPRIMER

SAFIRE, FAS (07-2015)

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7 Télécopieur : 514 343-6311